

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 15 septembre 2023,
Secrétaire de séance : Anne BARBET

Etaient présents 50 titulaires, 1 suppléant, 4 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Jean-Paul PORTESSSENY, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Jean-Francois CAZAUX suppléant de Etienne SERNA

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean CONTOU-CARRÈRE à Anne BARBET, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE,

Absents : David MIRANDE, Marie-Pierre CASTAINGS, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANE, Laurence DUPRIEZ, Nathalie PASTOR, Christophe GUERY,

**RAPPORT N° 230921-03-TOU-
ESPACE DU SOMPORT : TARIFS POUR LA SAISON D'HIVER 2023-2024**

Vu la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, et notamment son titre IV,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIVOM du Canton d'Accous, en date du 10 octobre 1987 créant la Régie d'Exploitation du Somport,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1994 autorisant la création de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe, au 1^{er} janvier 1995, continuité du SIVOM d'Accous,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 portant création de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn issue de la fusion des Communautés de Communes des vallées d'Aspe et de Barétous, de Josbaig et du Piémont Oloronais,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2017 portant changement de dénomination de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn, qui devient Communauté de Communes du Haut-Béarn,

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- FIXE, pour la saison 2023-2024, les droits suivants pour la pratique du ski de fond et de la raquette sur l'espace nordique du Somport,

REDEVANCE	Enneigement normal		Enneigement moyen		Tarifs produits packagés
	Saison 2022/2023	Saison 2023/2024	Saison 2022/2023	Saison 2023/2024	
Carte Saison Adulte SOMPORT	100.00 €	103,00 €			
Carte Saison Adulte SOMPORT Plus de 10 unités (- 10 %)	90.00 €	93.00 €			
Carte Saison Adulte SOMPORT Plus de 20 unités (- 12%)	87.00 €	90,00 €			
Carte saison raquette	50.00 €	50.00 €			
Carte saison familiale 2 adultes +2 enfants	250.00 €	260.00 €			
Carte Saison Junior (6 à 15 ans) SOMPORT	45.00 €	48.00 €			
Carte Saison Junior (6 à 15 ans) SOMPORT Plus de 10 unités (- 10 %)	40.00 €	43.00 €			
Forfait Journée Adulte	10.00 €	11.00 €	6.50 €	8.50 €	8.50 €
Réciprocitaire « Pyrénées » -50%	5.00 €	6.00 €			
Forfait Journée Enfant	7.00 €	8.00 €	4.00 €	5.00 €	
Forfait Journée Groupe (15 adultes)	8.50 €	9,00 €	6.00 €	7.00 €	
Forfait Journée Groupe (15 enfants)	4.30 €	4.50 €	2.50 €	3.00 €	
Forfait Journée Ecoles primaires (*) Tarif réduit pour les élèves des établissements scolaires du territoire	1.50 €	1.50 €			
	1.00 € (*)	1.00 € (*)			

REDEVANCE	Enneigement normal		Enneigement moyen		Tarifs produits packagés
	Saison 2022/2023	Saison 2023/2024	Saison 2022/2023	Saison 2023/2024	
Forfait Jeun's (16 à 25 ans)	8.00 €	9.00 €			
Forfait Journée Club Adulte	8.50 €	9,00 €	5.00 €	5.00 €	
Forfait Journée Adulte Agence de Voyage, Tour Opérateur Plus de 100 unités Saison (- 12 %)	7.00 €	8.00 €			
Forfait Journée Club Enfant	4.30 €	4.50 €	2.50 €	2.50 €	
Forfait Journée Club Enfant Agence de Voyage, Tour Opérateur Plus de 100 unités Saison (- 20 %)	3.80 €	4,00 €			
Forfait journée TRIBU (4 adultes en semaine)	35.00 €	35.00 €			
Forfait journée Famille (2 adultes + 2 enfants)	27.00 €	30.00 €			
Forfait journée Piétons raquettes	5.00 €	5.00 €			

AUTRES PRODUITS					
Support forfait	1.00 €	1.00 €			
Accès salle hors sac et services (sans forfait)	2.00 €	2.00 €			
Location salle d'activités - forfait 3h	25.00 €	50.00 €			
Accès Espace bien-être (1 personne)	30.00 €	30.00 €			
Accès Espace bien-être (base 2/4 personnes)	17.00 €	17.00 €			15.50 €
Accès Espace bien-être (base 5/6 personnes)	15.00 €	15.00 €			13.50 €
Carte 5 entrées Espace bien-être valable sur l'année	65.00 €	68.00 €			
Carte saison Adulte + carte 3 entrées spa	139.00 €	149.00 €			
Jeu ESCAPE GAME	15.00 €	15.00 €			
Sans forfait sur piste	20.00 €	20.00 €			

- **DONNE** la réciprocité identique (tarif réciproitaire) des cartes de « SAISON ADULTE » et « SAISON JUNIOR » délivrées par les sites agréés par Nordique France.
La carte de site « LE SOMPORT » (saison adulte) donnant accès aux pistes de l'ensemble des sites du Massif des Pyrénées moyennant un tarif réciproitaire,
- **DIT** que sont exonérés de redevances :
 - o Les enfants de moins de 6 ans,
 - o Les personnes encadrant les groupes scolaires, primaires et secondaires, dans la limite de 2 adultes pour 12 enfants,
 - o Durant les cours, les moniteurs français et espagnols diplômés de 1^{er} degré national de ski de fond et à jour de leur carte d'encadrement (validité de l'année en cours),
- **FIXE**, pour la saison 2023-2024, les tarifs pour la location de matériel afin de pratiquer les différentes activités proposées sur l'espace du Somport,

Tarifs location	Tarifs 2022/2023	Tarifs 2023/2024	Tarifs Groupe + 15 PERS Agence voyage
Pack Equipement CLASSIQUE ADULTE Skis + chaussures+ bâtons	10.00 €	11.00 €	8.00 €
Pack Equipement CLASSIQUE ENFANT Skis + chaussures+ bâtons Pointure chaussures : du 27 AU 36 Skis < 170 cms (* Tarif réduit pour les élèves des établissements scolaires du territoire	7.50 €	8.50 €	5.50 € 3.00 € *
Pack Equipement SKATING Skis + chaussures+ bâtons	15.00 €	15.00 €	12.50 €
Skis ADULTE CLASSIQUE +DE 160 CMS (la paire)	8.00 €	8.00 €	
Skis ENFANT CLASSIQUE Skis < 170 cms (la paire)	5.00 €	5.00 €	
Skis SKATING	12.00 €	12.00 €	
CHAUSSURES CLASSIQUE ADULTE du 37 et +	5.00 €	6.00 €	
CHAUSSURES CLASSIQUE ENFANT du 27 au 36	4.00 €	4.50 €	
CHAUSSURES SKATING	7.50€	7.50€	
BATONS	2.00 €	2.00 €	
RAQUETTES	8.00 €	8.00 €	5.50 €
LUGE	5.00 €	5.00 €	
FARTAGE	7.00 €	7.00 €	
Pack famille (2 adultes + 2 enfants) Equipements classique	27.00 €	30.00 €	
TROTINETTES Adultes – 30 mn	12.00 €	12.00 €	
TROTINETTES Adultes – 1h	20.00 €	20.00 €	
TROTINETTES Enfants (10/15 ans) – 30 mn	10.00 €	10.00 €	
TROTINETTES Enfants – 1h	15.00 €	15.00 €	
TROTINETTES FAMILLES (2 ad + 2 enf) - 30 mn	40.00 €	40.00 €	
TROTINETTES FAMILLES (2 ad + 2 enf) – 1h	60.00 €	60.00 €	
VTT ELECTRIQUE – 1h	15.00 €	15.00 €	
VTT ELECTRIQUE – 2h	25.00 €	25.00 €	

Tarifs location	Tarifs 2022/2023	Tarifs 2023/2024	Tarifs Groupe + 15 PERS Agence voyage
KART A PEDALES (enfant) – 15 mn	5.00 €	5.00 €	

- FIXE, pour la saison 2023-2024, les autres tarifs suivants :

1) SECURITE

- Secours sur pistes, zone rapprochée..... 110.00 €
- Secours sur pistes, zone éloignée 185.00 €

2) AUTRES TARIFS

- Organisation course..... 450.00 €
(Elle comprend : damage, traçage, balisage des pistes et secours).
- Location Gîte du Somport :
 - 2 nuits : 320 €
 - 3 nuits : 450 €
 - 7 nuits : 1000 €

- S'ENGAGE à ce que les recettes engendrées par ce service soient totalement destinées au renouvellement du stock, à l'entretien des pistes, des diverses installations et aux actions de promotion des activités. L'application de cette clause pourra être contrôlée auprès de la Régie Intercommunale par les Maires d'URDOS et de CETTE-EYGUN,

- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 21 septembre 2023
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

Signé AB

Signé BU

Anne BARBET

Bernard UTHURRY